

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 05 mars (05/03/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,
Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,
Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGÉ), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maryse BAULU), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSEE :

Mme Sandrine PIAROU, **Conseillère Municipale**.

Madame MAERTEN est nommée secrétaire de séance.

09 – 05 mars 2020

9. Délibération portant approbation de l'adhésion de la ville de Moissac au groupement de commandes et de la convention à conclure avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour la garantie de maintien de salaire

Rapporteur : Mme HEMERY.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21

Considérant, la proposition de Monsieur le Maire de constituer, avec le CCAS, un groupement de commandes ayant pour objet l'exécution d'une convention de participation accompagnées d'un contrat collectif à adhésion facultative portant sur le risque d'assurance prévoyance des agents de la commune et du CCAS. Il s'agit de la souscription à un contrat d'assurances garantissant le risque de perte de traitement à compter du 91^{ème} jour d'arrêt de travail pour les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL (à partir de 28 heures hebdomadaires) et à l'IRCANTEC (à moins de 28 heures hebdomadaires).

Considérant que la constitution de ce groupement permettra une meilleure gestion du temps dans le cadre des procédures de passation de marchés publics. Il présente en outre, l'intérêt de réduire les coûts en mutualisant les procédures de passation des marchés.

Vu le projet de convention de groupement de commandes ci-annexé,

Vu le rapport de Monsieur Jean-Michel HENRYOT proposant de se prononcer sur :

- L'adhésion de la mairie au groupement de commande
- Le projet de convention de groupement de commandes passé avec le Centre Communal d'Action Sociale

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Moissac au groupement de commandes,

APPROUVE le projet de convention de groupement de commandes passé avec le Centre Communal d'Action Sociale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à en assurer l'exécution,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents découlant de la mise en concurrence.

Pour copie conforme

Moissac le 9 mars 2020

Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :